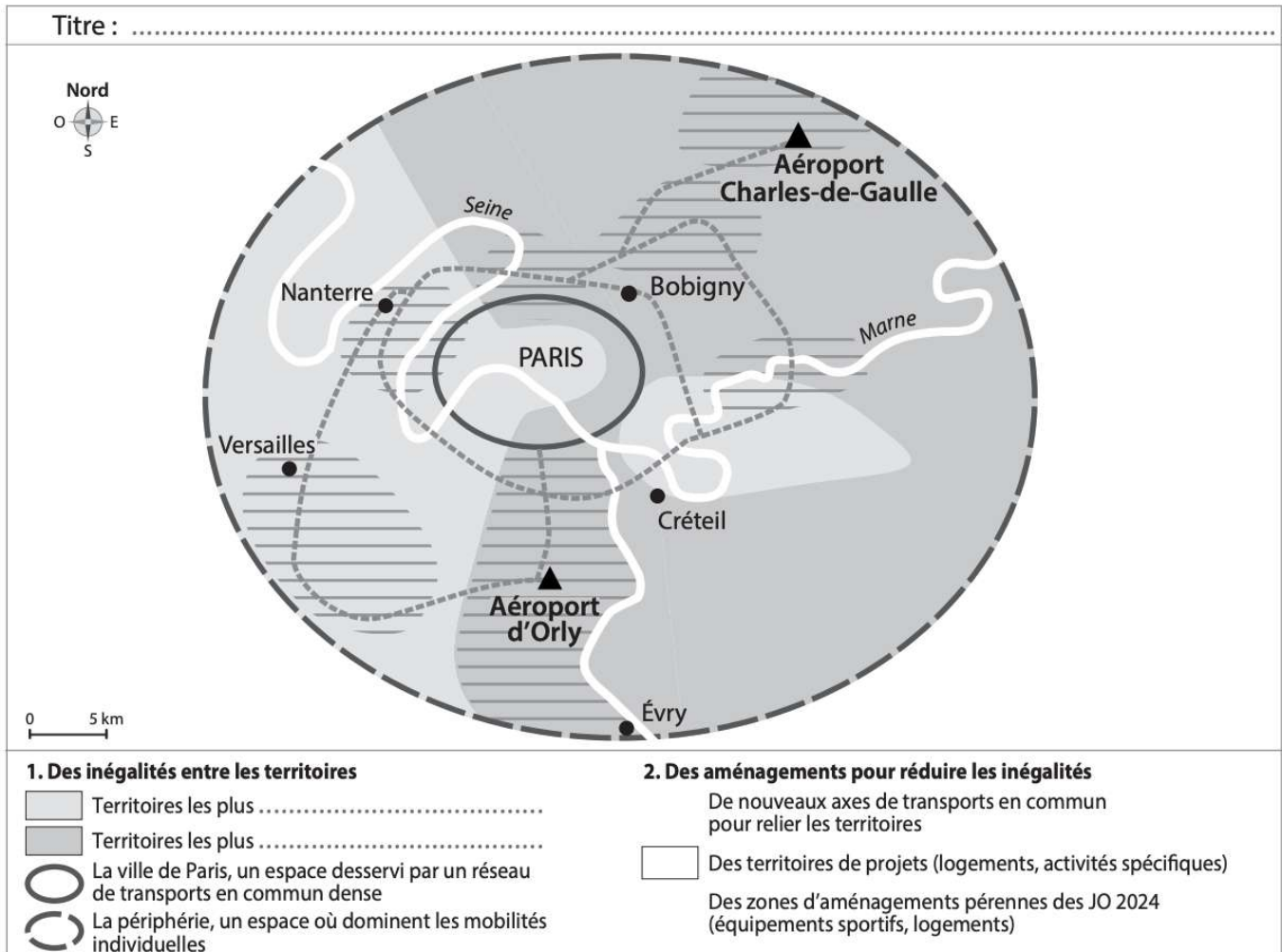


Exercice 2 : compléter le schéma ci-dessous.



→ **De nombreux acteurs participent aux projets: acteurs publics** (la Société du Grand Paris, l'État, les communes et leurs élus, la Région Île-de-France...) **et privés** (les promoteurs immobiliers) ; mais aussi les **citoyens** à travers les consultations.

→ Le Grand Paris a de nombreux **objectifs : réduire les inégalités** de revenus, d'emplois, de logements, de mobilités entre les différents territoires, **améliorer le cadre de vie des habitants**, corriger les inégalités territoriales et **construire une ville durable**.

→ Certains projets sont d'**ampleur régionale**. C'est le cas du plan de développement des **transports en commun** qui concerne toute l'Île-de-France.

→ Un **rapport du Sénat de 2021** indique que les projets menés jusque là (notamment le développement des transports en commun) n'ont pas inversé le phénomène de « **ségrégation sociale** » : **les zones (« poches ») de pauvreté restent présentes**.

Ville durable : ville qui tient compte des principes du développement durable dans ses aménagements et son fonctionnement. Elle cherche ainsi à prendre en considération les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, en y intégrant souvent la participation citoyenne.

Ségrégation sociale : séparation territoriale des habitants en fonction de leur niveau de richesse.

Ecoquartier : Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre les enjeux et principes de la ville et des territoires durables.